



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025**

Membres en exercice : 42

Présents : 28

Votants : 34

Date convocation : 2 octobre 2025

Date d'affichage : 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

à 20h30, s'est réuni à Montsoul,

en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Chantal ROMAND donne pouvoir à Patrice ROBIN, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD

Absents : (8) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Éric RICHARD, Fabrice DUFOUR, Gilles WECKMANN

Secrétaire de séance : Cyril DIARRA

N°2025/062	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2025
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- « I-2.3 » portant sur la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » avec la volonté d'intégrer le tourisme dans sa stratégie de développement économique,

Vu la délibération n°2025/025 prise par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2025, adoptant le budget annexe Tourisme, pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n°2025/052 prise par le Conseil Communautaire en date du 11 juin 2025, portant versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint Martin, histoire, patrimoine – territoire,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 22 septembre 2025

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 septembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs au versement d'une subvention à l'association Saint Martin, histoire, patrimoine – territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe TOURISME pour l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET ANNEXE	553 103,00	553 103,00
65748/633/TOUR	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé - ASSOCIATION ST MARTIN	1 000,00	
615221/633/TOUR	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-1 000,00	
TOTAL DM 1		0,00	0,00
TOTAL BUDGET		553 103,00	553 103,00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin